

Le 4 novembre 2025

RELEVÉ DES EMPREINTES : UN SURSAUT S'IMPOSE !



Les dates de mise sous écrou des ICNA sont désormais connues, et les notes pour la prise d'empreintes arrivent dans les organismes. Ce moment est lourd pour notre profession.

Il révèle la responsabilité de quelques-uns qui ont validé, pour tous et en toute conscience, ce processus lors du précédent protocole, avant de se taire et de se cacher.

C'est pourtant maintenant qu'il faudrait réexpliquer, après les épisodes des primes non payées et repoussées, des VIC et des MDDA bricolées, **en quoi l'accord nocturne d'avril 2024 était si « historique »**.

Aujourd'hui, la réalité c'est que les contrôleurs sont appelés, **comme de purs délinquants**, à se faire prélever leurs empreintes. Et le syndicat majoritaire, après des mois de silence sur ce dispositif, tente de jouer les pompiers après... avoir approuvé la mise à feu.

Surcommuniquer sur des actions en justice, menées par ailleurs par d'autres syndicats, dans quel but ? Tenter de faire oublier son acceptation de la pointeuse biométrique lors de la négociation protocolaire, avant d'en accompagner la mise en oeuvre aux côtés de l'administration ?

Pourtant, les faits sont têtus : sans son accord, aucun relevé d'empreintes n'aurait jamais vu le jour.

Le **ministre des Transports**, fier de son emprise, ne le dissimule même pas lorsqu'il est interrogé dans les médias : **« Le principe de badge biométrique a été discuté avec le syndicat majoritaire »**.

Rappelons-nous : ce n'est pas la première fois que les pouvoirs publics tentent d'imposer la pointeuse.



En 2010 déjà, un projet similaire avait été lancé, avant de s'effondrer **face à l'absence d'accompagnement syndical et à la mobilisation des contrôleurs**.

La révolte avait grondé dans les salles et les tours, et l'administration avait dû reculer.

Aujourd'hui, la DGAC semble prête à aller au bout de son ambition parce que certains ont accepté d'endosser ce rôle d'accompagnement, **offrant ainsi à la direction l'acceptation sociale qui lui manquait tant quinze ans plus tôt**.

L'UNSA-ICNA appelle solennellement à un sursaut collectif. Le processus aujourd'hui engagé ne doit pas être considéré comme une fatalité : il résulte d'accords passés, dont les conséquences concrètes apparaissent désormais à tous. **Il appartient à chacun, y compris à ceux qui ont accompagné ce dispositif, d'en mesurer la portée et de contribuer à y mettre un terme.**

Être syndicat majoritaire, c'est assumer une responsabilité particulière vis-à-vis du corps. Cette responsabilité ne peut se réduire à une signature protocolaire ni à un accompagnement complice lorsque les valeurs fondatrices de la profession sont mises à mal.

Les ICNA méritent une représentation syndicale à la hauteur des enjeux, capable de dire non lorsque l'essentiel est en jeu. L'UNSA-ICNA continuera, elle, à défendre avec constance la dignité des contrôleurs aériens et à s'opposer à toute mesure attentatoire à leur confiance, à leur professionnalisme et à leur statut.

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : www.icna.fr | Nous contacter : unsa@icna.fr

